



Le **Tir à l'Arc Choletais** a le plaisir de vous inviter
À son **concours en extérieur**
Les 13 et 14 avril 2019
Sélectif pour le Championnat de France

Lieu : **Stade de la Treille, Cholet**

	1^{er} tir	2^{ème} tir	3^{ème} tir
Horaires	Samedi après-midi	Dimanche matin	Dimanche soir
Ouverture du greffe	14h00	08h00	13h00
Inspection matériel	14h15	08h15	13h15
Entraînement	14h30	08h30	13h30
Début des tirs	15h00	09h00	14h00

Tir ABC ou AB/CD selon les inscriptions.

Licence compétition obligatoire

Chaussures de sport obligatoires

Tenue conforme au règlement FFTA

Récompenses : Individuelles et par équipe (voir règlement) à déclarer avant le début des tirs.

Informations :

Pour toute question, contact :

Stéphane Airaud : airaudstephane@yahoo.fr / 06 78 66 42 65

Les inscriptions seront prises en compte à réception du règlement à l'ordre du Tir à l'Arc Choletais.

Date limite d'engagement : 09/04/19. Tout désistement après cette date ne sera pas remboursé.

ENGAGEMENTS		1 tir	2 tirs	3 tirs
	Jeunes	7€	12€	17€
Adultes	9€	16€	22€	

Des photos seront prises pendant les deux jours du concours, si vous ne souhaitez pas être pris en photo merci de le préciser au greffe.

Buvette sur place et tombola

Au plaisir de vous retrouver lors de notre concours !

Règlement du tir en équipe

Et si, pour une fois, les limites des clubs disparaissaient ?

1 – Distances et blasons

Il s'agit d'un tir en salle respectant le règlement de la FFTA et qui reste ainsi sélectif aux Championnats de France. Les blasons correspondent donc aux blasons officiels, en fonction de la catégorie de l'archer.

2 – Catégorie et composition des équipes

Les équipes sont à composer **en fonction des envies** des archers. Pour une fois, une équipe ne représente pas un club mais offre à chacun la possibilité de tirer avec les archers dont il a envie.

Trois types d'équipe sont reconnus et les équipes sont composées de trois ou quatre archers.

Au minimum, deux clubs doivent être représentés. Seuls les trois meilleurs scores seront pris en compte.

- **Equipe Arc à poulies** : tout archer des catégories allant de cadet à super-vétéran, mixité possible mais facultative.

- **Equipe Jeunes classiques** : tout archer des catégories allant de benjamin à junior, mixité possible mais facultative.

- **Equipe Arc Classique** : tout archer des catégories allant de junior à super-vétéran, mixité possible mais facultative.

- **Equipe Barebow** : tout archer des catégories cadets et scratch, mixité possible mais facultative.

3 - Déroulement

Les membres d'une même équipe doivent concourir sur un même départ. Ainsi, un archer peut être intégré dans autant d'équipes que de départs auxquels il participera.

La participation de ces archers à une ou plusieurs équipe(s) n'empêche en rien un club de présenter une fiche de DR.